

Eglise Catholique

Diocèse de Cambrai - Doyenné de Valenciennes

Paroisse Notre-Dame du Saint-Cordon

5, rue des Moulineaux

59300 VALENCIENNES

Abbé Jean-Marie LAUNAY

Curé-doyen de Valenciennes

Recteur du sanctuaire Notre-Dame



Lettre aux paroissiens au sujet de la crise énergétique

Valenciennes, ce 16 octobre 2022

Chers paroissiens,

C'est dans un véritable esprit de communion que le bureau du conseil économique a réuni en urgence les coordinateurs d'acteurs des clochers de notre paroisse ce mercredi 12 octobre à 18h pour répondre aux défis posés par la crise énergétique qui va affecter les charges de nos églises, presbytères, salles et lieux d'habitation situés sur le territoire paroissial.

Je me réjouis de la parfaite solidarité entre nos clochers quant aux orientations qui ont été prises à l'unanimité.

Nous avons d'abord prié l'Esprit Saint et ensuite pris connaissance des dépenses d'énergie de nos clochers et locaux paroissiaux en 2021 (chauffage et électricité) à savoir :

- Eglises : St Géry 8 483 € ; St Martin 5 960 € ; St Michel 3 982 € ; St Jean Baptiste 2 418 €
Sacré-Cœur 1 650 €
 - Presbytères : St Michel 5 642 € ; Notre-Dame 5 136 € ; St Martin 3 776 € ; St Géry 3 721 €
 - Maisons paroissiales : Moulineaux 10 755 € ; Bertholin 5 051 €
- Soit plus de 56 000 € en 2021, montant déjà atteint au 31 août 2022 !

Après examen de ces dépenses entièrement à la charge de la paroisse et l'annonce de la forte augmentation au cours de l'hiver prochain, il convenait que nous prenions ensuite des mesures adaptées à l'occupation de nos églises et locaux paroissiaux. Nous avons déjà vendu la **maison Bertholin** l'an dernier, ce qui fera des charges en moins en 2022. Pour la **maison des Moulineaux**, des mesures spécifiques seront décidées dans les jours à venir avec l'espoir de pouvoir à nouveau louer nos chambres d'étudiants en les confiant à une association qui prendrait en charge la gestion des locataires, ce qui était devenu trop lourd pour les bénévoles de la paroisse avant le Covid qui a vidé le foyer.

Pour les autres lieux, voici ce qui a été unanimement adopté pour la période allant **du samedi 5 novembre 2022 au dimanche 26 mars 2023** inclus :

CHAUFFAGE et ÉLECTRICITÉ :

- Nos 4 églises et chapelle ne seront chauffées que si la température est en deçà de 15° à l'intérieur de l'édifice. Des thermomètres identiques seront installés dans les 4 lieux.
- Le chauffage et l'électricité seront mis en service 15 minutes avant le début des cérémonies. Le chauffage sera éteint au moment de l'Agnus Dei pour les eucharisties, du début de l'offrande pour les funérailles et du rite de la lumière pour les baptêmes. On veillera à ce que les portes soient bien fermées pendant le temps du chauffage.
- A St Martin et au Sacré-Cœur, si l'assemblée n'excède pas 100 personnes, seuls seront allumés les radiants de la première partie de l'église en invitant les paroissiens à se rassembler

- Compte tenu des chiffres astronomiques, le chauffage du presbytère St Michel (commun à la salle St Roch) ne sera allumé que le mercredi pour la catéchèse, l'accueil (déplacé du mardi au mercredi) et la soirée mensuelle de formation Messaje. Il sera éteint les autres jours de la semaine. La catéchèse du samedi matin sera délocalisée au presbytère de St Martin.
- Enfin, les prêtres et séminaristes logés par la paroisse seront invités à surveiller leurs consommations de gaz et d'électricité.

LES MESSES :

- Dès la Toussaint, la messe de 8h30 a St Géry sera délocalisée à la chapelle du lycée ND du lundi au vendredi.
- Il n'y aura plus qu'une seule messe le samedi soir : à 18h30 à St Martin (Saint-Saulve).
- La messe animée par St Michel à St Martin le dimanche à 10h sera délocalisée à la chapelle de la Maison des Roses (ex petites soeurs des pauvres) 104 avenue Duchesnois à Valenciennes, sauf lors des 4 messes prévues pour les familles qui auront lieu à St Martin les 13 novembre, 4 décembre, 22 janvier et 5 mars. A la maison des roses, le port du masque est requis

LES BAPTÊMES :

- Pour favoriser le regroupement des familles, les célébrations de baptêmes auront lieu le samedi précédant le second dimanche du mois à St Martin à 11h et le 4^{ème} dimanche au Sacré-Cœur.
- Si le nombre de baptêmes excède 4 familles, une troisième cérémonie sera organisée à St Géry le 1^{er} dimanche du mois

LES AUTRES OCCUPATIONS DE NOS ÉGLISES

- Lors des propositions d'adoration, les églises et chapelle ne seront pas chauffées.
- Pour les concerts et répétitions de concert, une participation aux frais de chauffage sera demandée aux organisateurs.
- Pour les célébrations d'écoles, collèges et lycées, une participation aux frais de chauffage sera demandée. Le conseil économique évaluera le montant nécessaire pour que la paroisse ne perde pas d'argent. Rappelons que les prêtres offrent gratuitement leurs services d'accompagnement sans contrepartie financière, ce qui n'est pas le cas dans d'autres doyennés et diocèses.

Nous avons bien conscience que ces orientations vont bousculer un certain nombre d'habitudes. Le temps est à l'action pour que notre paroisse ne se retrouve pas à brève échéance en faillite financière. Même si votre générosité n'a jamais fait défaut, sachons que le Covid a fait baisser le nombre de nos pratiquants de 20 à 30%. Même si le montant de la première quête pour la paroisse s'est élevé à 60 000 € dans tous les clochers pour l'année 2021, cela couvre à peine les dépenses d'énergie ! Alors que nous avons à faire face à 250 000€ de charges annuelles, ce qui a provoqué un déficit courant de 50 000€ en 2021...Les mesures sont plus que jamais nécessaires.

Au mois de mars prochain, nous ferons le point avec les coordinateurs d'acteurs des clochers pour une première évaluation et envisager l'avenir.

Merci pour votre solidarité. Que Notre-Dame du Saint-Cordon intercède pour chacun de vous
Bien fraternellement votre

Avec le bureau du conseil économique (Andrée-Marie, Marie-Pierre, Celso, Didier, Jean-Pierre)
et les coordinateurs d'acteurs de clochers (Danièle, Joëlle, Damien, Michel, Michel, Xavier, Yves-Marie)

l'abbé Jean-Marie LAUNAY, curé

Lettre relue et amendée par les prêtres en activité et l'EAP le 13 octobre